

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 09 avril 2025

Délibération n°23

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de votants : 19

Vote pour : 19

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 26 mars 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEOZ - Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. BOURQUIN - M. FROEHLI - M. GUY- Mme HAHLEN - M. LIME - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Communautés de communes : M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. PETIT (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement intérieur de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune membre de l'EPF saisit l'EPF et, dans le cas d'une commune appartenant à un EPCI membre de l'EPF, simultanément l'EPCI dont elle est membre.

Dans ce dernier cas, le Président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine."

10 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **2 350 000 euros** :

DELLE (90) – Projet : « Coeur de Delle – dynamisation commerciale ».

Par sollicitation du 21/02/2025, la commune de Delle a fait connaître son souhait d'acquérir deux biens bâtis sur son territoire.

Ces biens (cellules commerciales vacantes) présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite les proposer à un porteur de projet dans le cadre d'une opération "commerce test" dans le cœur de ville.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 24/02/2025.

AUXONNE (21) – Projet : « Réaménagement de la rue du Rempart des Soupirs ».

Par sollicitation du 04/03/2025, la commune d'Auxonne a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain d'ensemble.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

LES HOPITAUX-NEUFS (25) – Projet : « Acquisition bâti patrimonial + terrain pour projet logements ».

Par sollicitation du 12/03/2025, la commune des Hôpitaux-Neufs a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble, composé d'un bâtiment patrimonial et d'un terrain d'aisance, présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements (dont logements seniors).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 13/03/2025.

LUZY (58) – Projet : « Création d'un laboratoire en métrologie ».

Par sollicitation du 26/02/2025, la commune de Luzy a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble, constitué d'un Immeuble de centre-ville et de ses dépendances, présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de création d'un laboratoire en métrologie.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan en date du 27/02/2025.

SAINT-YAN (71) – Projet : « Aménagement d'un équipement provisoire ».

Par sollicitation du 04/03/2025, la commune de Saint-Yan a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du projet de rénovation énergétique de son groupe scolaire. Pendant la période de travaux, une école provisoire doit en effet être créée dans le bâtiment permettant d'accueillir 2 ou 3 classes.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 04/03/2025.

QUARRE-LES-TOMBES (89) – Projet : « Extension Maison France Services et création de locaux associatifs ».

Par sollicitation du 11/03/2025, la commune de Quarré-les-Tombes a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du projet d'extension de la Maison France Services et de la création de locaux associatifs.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 10/03/2025.

CHATILLON-LE-DUC (25) – Projet : « Création d'un local communal ».

Par sollicitation du 07/03/2025, la commune de Châtillon-le-Duc a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens, contigus à l'ensemble scolaire, présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de local communal.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 25/03/2025.

METABIEF (25) – Projet : « Hébergement pour les personnes à revenus modestes et/ou saisonniers ».

Par sollicitation du 20/03/2025, la commune de Métabief a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de colocation à destination des travailleurs saisonniers.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 20/03/2025.

SALIGNY (89) – Projet : « Création d'un parking "tout public" ».

Par sollicitation du 07/01/2025, la commune de Saligny a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain de sécurité et d'accessibilité, le bâti existant pouvant par ailleurs être adapté pour des activités de services au public.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en date du 27/03/2025.

BESANCON (25) – Projet : « Acquisition d'un local commercial rue du Général Brulard ».

Par sollicitation du 08/04/2025, la Ville de Besançon a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles accueillant un local commercial libre de toute occupation sur son territoire.

Ces biens situés dans le périmètre du projet d'aménagement du nouveau quartier Grette – Brulard – Polygone présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain à dominante habitat

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 14/04/2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

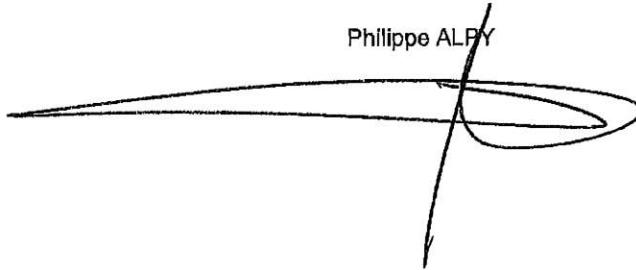
APPROUVE

- l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 025-493901102-20250409-DEL2025_CA_23-DE